

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DJS 186 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball (N°D03343/2014_06050) 13, allée Jacques Brel à Malakoff (92) pour l'organisation des finalités des championnats de France 2014 Nationale 1, 2 et 3 Féminines et Nationale 2 et 3 Masculines et des championnats Ultra Marins du 9 au 14 juin 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.